

NOUS, LES TECHNICIENS DU BÂTIMENT

FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE MODE D'EMPLOI

Test d'aptitude

- Le test est passé en entreprise, si possible durant le stage. Le test est gratuit et corrigé par suissetec neuchâtel. A envoyer au secrétariat de suissetec.

Supports de cours, matériel d'apprentissage et classeurs de formation

- Les supports de cours, le matériel, ainsi que les classeurs de formation sont à la charge de l'apprenti et de l'employeur.

Cours interentreprises (CIE)

- Le coût de l'écolage est pris en charge par les cotisations de suissetec neuchâtel.
- Le coût de l'écolage des semaines supplémentaires de cours interentreprises, sont pris en charge par suissetec neuchâtel.
- suissetec neuchâtel achète régulièrement de l'outillage pour les CIE.

Déplacements pour les cours et repas

Les frais de transport, de repas et év. de logement sont à la charge des entreprises formatrices.

- (art. 21, al. 3 de l'ordonnance sur la formation professionnelle RS 412.101). « L'entreprise formatrice supporte les coûts qui résultent de la participation des personnes qu'elle forme aux cours interentreprises et à d'autres lieux de formation comparables ».
- (art.23, al.4 de la loi sur la formation professionnelle), « Les entreprises ou institutions supportent entièrement les frais supplémentaires relatifs en particulier aux déplacements, repas et logements engendrés par la fréquentation de ces cours pour les personnes en formation ».

Recommandation du comité : si l'apprenti doit faire un trajet plus éloigné pour aller aux cours interentreprises que pour venir à l'entreprise, les frais de transport (en 2^{ème} classe), ainsi que de repas (s'il ne peut pas rentrer à midi, maximum Fr. 15.-) sont à la charge de l'entreprise formatrice.

Course d'école et visites de cours

- suissetec neuchâtel verse un forfait de CHF 50.- par apprenti d'entreprises membres de suissetec neuchâtel.

NOUS, LES TECHNICIENS DU BÂTIMENT

Frais et matériel d'examen final

- Ces frais sont compris dans les cotisations de suissetec neuchâtel.

Examen final CFC

- L'employeur reçoit **automatiquement** de suissetec neuchâtel, pour tout apprenti inscrit aux examens du CFC, un montant de CHF 500.- et CHF 350.- pour les AFP (08.09.2021 LZ).

Primes aux meilleurs candidats aux examens CFC

- suissetec neuchâtel récompense les candidats qui obtiennent les meilleures moyennes aux examens "connaissances professionnelles, pratique et moyenne générale", mais avec une note minimale de 5.0. Voir règlement.

ANNEXES :

- Indemnisations des apprentis
- Attribution des récompenses aux meilleurs apprentis